

■ ■ ■ fenêtre.

Rappelons que sur l'ensemble de l'année 2017, Canal+ avait fait état d'un surinvestissement de 16 M€, portant le total à 158 M€ sur 142 M€ d'obligations (*Satellifax du 12 avril 2018*). L'année 2018 en revanche marque un **sous-investissement de 16 M€** à 135 M€ (au

lieu de 151 M€).

■

[**Accéder au tableau sur le montant du préachat moyen EOF par devis, en cliquant sur le lien « Version enrichie ».**] *Version enrichie*

## À la Une

### **Réforme Audiovisuel : protéger les notions de producteur délégué et de producteur indépendant**

Dans le projet de loi et la **réforme globale de l'audiovisuel** à venir, il faut « **protéger au mieux les notions** » de **producteurs indépendants** et de **producteurs délégués**, a estimé **Simon Arnal**, producteur (Haut et Court) et vice-président du **SPI**, exprimant une position partagée par l'ensemble des intervenants à la table ronde « *Quelle définition de la production indépendante ? Une menace pour le distributeur ?* » organisée par le **Sedpa** dans le cadre de son colloque « *Circulez, il y a tant à voir !* », mardi 19 novembre.

Le sujet est d'autant plus crucial que la France est « le **premier pays à transposer** [la directive sur les services de médias audiovisuels] **en Europe** » : « Ça nous oblige : **on n'a pas le droit de se planter** », a-t-il ajouté. Le risque, selon lui : voir disparaître la production européenne au profit des « producteurs américains et chinois ».

#### **L'Espagne : l'exemple à ne pas suivre**

Pour la députée **Aurore Bergé**, qui sera la rapporteur du projet de loi à l'Assemblée nationale, le texte est d'ailleurs « perfectible » sur ces points. Elle a pris l'Espagne en « contre-exemple de ce que l'on souhaite » : « On peut se féliciter qu'il y ait plus d'argent, sauf qu'aujourd'hui, il n'y a plus de producteurs délégués. » La France doit donc « affirmer [son] modèle » et le « renforcer dans ses fondamentaux ».

La question de la production déléguée est très récente dans le débat français, née avec les plateformes anglo-saxonnes, à commencer par Netflix, qui travaillent avec des **producteurs exécutifs**, rompant avec la pratique traditionnelle hexagonale. « C'est un sujet vital si l'on veut **garder la maîtrise de notre souveraineté culturelle** », a estimé **Thomas Anargyros**, producteur (Storia Television) et président de l'**Uspa**.

Il y a aussi un « enjeu économique », a expliqué le producteur **Emmanuel Chain** (Elephant) : « Derrière tous les grands succès, il y a des hommes et des femmes qui font ce métier de producteur. » Il a cité **Le Bazar de la Charité** de Quad, qui a rassemblé 6,8 millions de téléspectateurs pour sa première soirée, et **Les Revenants** de Haut et Court. Et si ces succès sont faits « ensemble », producteurs et diffuseurs « ne font pas les mêmes métiers ». L'existence d'un tissu de producteurs qui proposent des projets est « une chance pour les diffuseurs », selon lui.

#### **Financer les développements**

Car être producteur délégué - c'est-à-dire être celui « qui prend

le risque à un moment et qui l'assume », selon **Manuel Catteau**, producteur et distributeur (Zed) - est un élément essentiel pour être force de proposition. Détenir les droits permet de constituer un catalogue qui génère des recettes et « permet de financer les développements », a souligné Simon Arnal.

Nier cette fonction reviendrait à « **casser un modèle économique** », a aussi estimé Manuel Catteau. « Sans cette capacité à détenir des droits, tout s'écroule », a-t-il ajouté, soulignant que les œuvres n'étaient souvent pas assez financées par les diffuseurs, qui apportent 40-45 % du budget pour les documentaires. Il se charge donc de chercher les compléments de financement par les préventes ou les coproductions.

Cette problématique de la production déléguée se télescope celle de la **définition de l'indépendance**. Si l'obligation de travailler avec un producteur délégué ne fait pas débat pour la part indépendante à laquelle sont assujettis les diffuseurs, le « **doute** » **persiste pour la part dépendante**, a alerté Thomas Anargyros.

#### **50 % de part dépendante : un taux « mortifère »**

Autre sujet d'inquiétude : le niveau d'**obligation minimale** d'investissement dans la **production indépendante** des diffuseurs tel qu'il sera fixé dans le **prochain décret Production**, décret dit « supplétif » car applicable en l'absence d'accord conclu par le diffuseur concerné avec les syndicats de producteurs.

Une **part de 50 %** (contre environ 70 % actuellement), telle qu'**annoncée début septembre par le ministre de la Culture, Franck Riester**, est « **objectivement mortifère** », a considéré Thomas Anargyros, soulignant l'absence de tout projet de décret en circulation. Les **diffuseurs** pourraient alors **capter « tout ce qui a de la valeur** [à l'exportation...] et réserver la part indépendante aux unitaires, aux miniséries, aux formats adaptés, aux documentaires unitaires et au spectacle vivant », a-t-il jugé.

Avec un tel système, des fictions comme *Le Bazar de la Charité* ou *Les Rivières pourpres* (qu'il produit) « ne pourront plus exister ». Pour Thomas Anargyros, il faut adopter une « **règle intangible** » : dès que le **diffuseur investit moins de 50 %** du budget d'une œuvre, celle-ci doit systématiquement être comptabilisée dans la **part indépendante**.

Il a également souligné le « **flou** » qui entoure à ce jour la condition de l'absence de **détention de mandats de commercialisation** ■ ■ ■

## CSA : décision à propos d'une interview de Yann Moix dans « On n'est pas couché » (France 2)

Le CSA indique n'avoir constaté « **aucun propos susceptible de contrevenir à la réglementation** », après avoir été saisi au sujet d'une séquence de l'émission **On n'est pas couché (ONPC)** diffusée le 31 août dernier sur France 2, dans laquelle l'écrivain et chroniqueur **Yann Moix** était invité. La décision du CSA, prise lors de son assemblée plénière du 16 octobre, est en ligne sur son site.

Lors de l'émission, l'ancien chroniqueur de **ONPC** avait été invité à l'occasion de **la sortie de son livre Orléans** (Grasset), consacré à son enfance. Le livre avait créé une polémique puisque sa version

des faits était contestée par son père et son frère. Le CSA avait alors été saisi par des téléspectateurs jugeant que l'interview de Yann Moix réalisée par Laurent Ruquier, Adèle Van Reeth et Franz-Olivier Giesbert était trop complaisante.

Dans sa décision, l'autorité de régulation a toutefois « **considéré que cette séquence avait pu être perçue comme complaisante à l'égard de l'invité**, en raison de ses anciennes activités dans cette émission ». ■

## Industrie des programmes

### Sedpa : « Au moins trois bonnes nouvelles », affirme Pascal Breton (Federation Entertainment)

Dans son introduction au **5<sup>e</sup> colloque du Sedpa** sur le thème « **Circulez, il y a tant à voir** », qui s'est tenu mardi 19 novembre au CNC, **Pascal Breton**, président du groupe de production et distribution Federation Entertainment, s'est montré résolument optimiste. « **Il y a au moins 3 bonnes nouvelles**. [...] Ce colloque est central car **nous sommes à la croisée des chemins** », a-t-il indiqué.

Un point de vue partagé par **Vincent Leclercq**, directeur de l'audiovisuel et de la création numérique du CNC, dans son introduction de la journée : « Ce monde bouge très vite et nous oblige nous aussi à bouger. [...] Chacun, auteur, producteur, diffuseur et CNC devra faire un pas pour **inventer le monde de demain**. » Celui-ci s'est d'ailleurs félicité du travail mené par le Sedpa depuis la première édition de ce colloque. « Il y a cinq ans, l'enjeu était la reconnaissance du métier de distributeur. Que de temps est passé depuis ! [...] **On compte sur vous pour la saison 2 qui va s'ouvrir avec la loi audiovisuelle** ».

#### En passe d'obtenir quelque chose « d'historique »

La première des trois bonnes nouvelles pointées par Pascal Breton est à chercher du côté des **investissements dans les contenus**, tant en ce qui concerne les plateformes américaines que des projets européens. « La production et la distribution vont pouvoir **répondre aux besoins** dans un marché [européen] potentiellement supérieur au marché américain », a-t-il observé. Il s'est d'ailleurs félicité que la future plateforme « **Salto**, qui avait commencé sans budget, a aujourd'hui **un début de vrai budget** ». Si l'Europe a « perdu la bataille des contenants et des tuyaux », il se félicite de la bataille centrale sur les contenus qui se dessine à l'occasion de la loi audiovisuelle. Une perspective qui a « **de quoi développer énormément notre industrie en production et en distribution** », a-

t-il estimé.

Le producteur et distributeur a aussi mis en avant l'importance de défendre l'**indépendance des acteurs français ou européens** et les questions autour de la détention des mandats de distribution. « On a un **leader mondial, Banijay, et 7 ou 8 joueurs d'envergure européenne bien placés**, à travers les filiales des chaînes et les indépendants, qui investissent en Europe et parfois aux Etats-Unis », a-t-il fait valoir. Pourtant, tous les pays européens ne jouent pas dans la même cour. « **Il y a 2 ou 3 [groupes de taille européenne] en Allemagne, zéro en Italie, un en Espagne. Tous les autres sont en France** », a fait valoir Pascal Breton. Sans compter les Anglais, qui « appartiennent à Hollywood ». Rappelons que la loi prévoit de ramener de 75 à 50 % la part réservée à la production indépendante pour les œuvres audiovisuelles.

« **Notre loi est extrêmement positive**. [...] **Nous sommes en train d'obtenir quelque chose qui sera historique** », a affirmé Pascal Breton, en venant au 3<sup>e</sup> point de sa démonstration. Avec les dispositions prévues dans la future loi, « **Netflix ou Amazon ne pourront plus garder tous les droits**. Ils devront [pour la moitié de leurs investissements] devenir des studios et pour l'autre devront travailler avec nous », a-t-il ajouté. Le producteur et distributeur espère d'ailleurs que les dispositions qui devraient entrer en vigueur en France puissent amorcer un mouvement plus large en Europe, notamment en Espagne et en Allemagne. Il plaide pour un modèle qui se situerait entre le modèle français, où le producteur est le principal détenteur des droits, et le modèle américain, « où tous les droits sont aux mains des distributeurs ». Une solution dans laquelle les producteurs s'associeraient aux distributeurs pour garantir un meilleur financement et travailler sur une « optimisation de la vente », a-t-il expliqué. ■

## 📺 **Sedpa** : quand le métier de distributeur évolue de plus en plus vers celui de producteur

Pour la première table ronde de son colloque « **Circulez, il y a tant à voir** », organisé mardi 19 novembre, le **Sedpa** s'est intéressé à un sujet métier sur le thème « **De la distribution à la coproduction : l'évolution du métier de distributeur** ». Différents participants ont exposé leur point de vue : **Pascal Breton**, président de Federation Entertainment, **Philippe Alessandri**, président de Watch Next Media et du **SPFA**, **Emmanuelle Guilbart**, dg d'About Premium Content, le réalisateur et scénariste **Hervé Hadmar**, **Caroline Torrance**, Head of Scripted chez Banijay Rights, **François Tron**, dg du pôle contenus de la RTBF, et **Olivier Wotling**, directeur de l'unité fiction d'Arte France.

Par les financements qu'ils apportent aux projets, les **distributeurs** ont depuis longtemps endossé le statut de **producteur**. « **Ils l'ont toujours été et le sont plus aujourd'hui** », a souligné Pascal Breton. Avec l'évolution du marché, « **le distributeur arrive de plus en plus tôt sur les projets et devient coproducteur en fonction du risque pris** », a souligné Emmanuelle Guilbart. Ce qui présente, selon elle, plusieurs avantages : « Il y a encore beaucoup d'auteurs et de producteurs qui travaillent pour leur marché local. Avoir un distributeur très tôt permet de **penser à l'international, à la stratégie de prévente, au marketing...** »

**Arte France** cultive l'attrait pour la coproduction « **culturellement, artistiquement et pas seulement financièrement** », a détaillé Olivier Wotling. « On a certes besoin d'un apport financier de la part du distributeur, mais on pourrait même imaginer avoir des **projets portés par une société de distribution qui serait aussi producteur et très tournée vers l'international**. Ce n'est encore jamais arrivé mais ce serait logique », a-t-il estimé. Le tropisme d'Arte pour la coproduction internationale amène les équipes à envisager des adaptations, comme dans le cas de la minisérie **Paix à leurs armes**, produite par Watch Next Media. « **On a perdu un an pour aller chercher la ZDF. Arte a su s'adapter** pour produire à l'international cette série qui implique la France, l'Allemagne, l'Algérie, par exemple en passant d'un 3 x 52' à un 4 x 45'. Ce n'est pas possible pour toutes les fictions mais, **quand on se donne les moyens tous ensemble, on a plus de chances de réussir** », a indiqué son producteur Philippe Alessandri.

Les liens avec les auteurs et réalisateurs n'ont pas toujours cette même ancienneté. « **Je n'avais jamais rencontré de distributeur avant de travailler avec Newen sur *Les Témoins***. Un distributeur chez Newen s'est emparé du sujet dans le bon sens du terme [et] a pressenti que cette série allait se vendre dans le monde entier », a témoigné Hervé Hadmar. Depuis que *Les Témoins* (Cinétévé pour France 2) a été vendue dans plus de 100 pays, le réalisateur et scénariste « pense à l'international » à chaque nouveau projet. Dans le cas de *Romance* (6 x 52', Cinétévé) développé pour France 2, le **casting tourné vers l'international et le cinéma d'auteur** a été « **un atout pour travailler avec un distributeur comme Mediawan** », a-t-il noté.

Le choix du distributeur est clé dans le succès d'un programme à l'international, a expliqué Caroline Torrance : « Les distributeurs ont

tous **des catalogues différents**. Il est **important que les producteurs français luttent pour choisir le distributeur avec lequel ils veulent travailler** et qui sera le mieux adapté à leur œuvre. La BBC a longtemps insisté pour que les producteurs travaillent avec BBC Worldwide. Cela n'a jamais marché et ils ont maintenant le choix. »

### **A nouvelle façon de travailler, nouveau partage des droits**

L'arrivée des **plateformes** sur le marché des contenus nationaux bouleverse la donne et incite encore plus à travailler sur des projets à dimension internationale. Leur céder l'intégralité des droits n'est pourtant pas une fatalité, a pointé Philippe Alessandri. Selon lui, la question majeure est de savoir « si on fait **un projet pour le global ou pour l'universel par coexistence d'acteurs locaux** ». « On voit toujours [les plans de financement] sous le prisme des plateformes mais **les projets fonctionnent aussi bien en y associant plusieurs diffuseurs nationaux** », a-t-il fait valoir.

Beaucoup de séries d'Arte bénéficient d'un préfinancement des plateformes, qui peut amener l'implication d'un distributeur. « **Si nos droits basiques ne sont pas remis en question, on laisse les producteurs libres de leur stratégie**. [...] On veut être **primodiffuseur** mais cela peut faire sens qu'un autre acteur passe devant. Ce n'est pas interdit car on ne veut pas compromettre le travail à l'international », a expliqué Olivier Wotling.

Pour Pascal Breton, les diffuseurs qui savent s'adapter au marché ont « **une longueur d'avance** ». Sa société Federation Entertainment a produit pour **Mediaset** en Italie une série qu'**Amazon** souhaitait diffuser en priorité. L'accord trouvé avec la plateforme a convaincu Mediaset : « Ils nous ont demandé de trouver d'autres accords de ce type. **Il faut optimiser l'exploitation des marques que nous créons** », a-t-il affirmé. Le producteur et distributeur se félicite aussi que les chaînes « deviennent des studios car il faut qu'elles vendent leurs droits plus cher aux opérateurs télécoms et, demain, aux plateformes ».

### **Vers une amélioration des accords sur les mandats**

Les accords sur les mandats de commercialisation et les droits secondaires signés par les syndicats de producteurs (**Satev, Spect, SPFA, SPI, Uspa**) et de distributeurs (**Sedpa**) avec **TF1** et **France Télévisions** (**Satellifax des 25 et 27 mai 2016**) seront « **améliorés dans les prochains mois** », a indiqué Pascal Breton. « Je sens que Netflix et Amazon sont assez prêts à venir sur ces deals », a-t-il ajouté.

Le partage des droits, « c'est fondamental en tant que producteur », a-t-il estimé. Selon lui, il est « normal que les droits se redistribuent différemment », pour prendre en compte la valeur de la catch-up ou protéger les primodiffuseurs. « Il faut nous mettre autour d'une table pour **ne pas être dans un affrontement qui dure un an et demi autour de la loi. On peut trouver un accord.** » ■ ■ ■